

Je propose enfin à Votre Excellence que la présente note et la réponse de Votre Excellence constituent un accord entre nos deux Gouvernements et que cet accord entre en vigueur ce jour, vingt-deux octobre 1958.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances de ma très haute considération.

FRANCIS LACOSTE.

L'Honorable Sidney Smith,
Secrétaire d'État aux Affaires extérieures,
Ministère des Affaires extérieures,
Édifice de l'Est, Ottawa.

II

Le Secrétaire d'État des Affaires extérieures à l'Ambassadeur de France au Canada

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Ottawa, le 22 octobre 1958.

N° E-105

Monsieur l'Ambassadeur,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre Note n° 119, en date d'aujourd'hui, par laquelle vous proposez, au nom du Gouvernement français, certains amendements aux sections I et II de l'Annexe à l'Accord entre le Canada et la France, relatif aux services aériens. Cet Accord a été signé à Ottawa le 1^{er} août 1950*.

J'ai l'honneur de vous informer que les propositions contenues dans votre Note agréent au Gouvernement canadien, et que votre Note et la présente réponse constitueront dorénavant entre nos deux Gouvernements, un Accord qui entrera en vigueur aujourd'hui, le vingt-deux octobre 1958. Conformément à l'Article XI de l'Accord aérien, cet Échange de Notes sera enregistré par le Gouvernement canadien, auprès de l'Organisation de l'aviation civile internationale.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, les assurances de ma très haute considération.

*Le Secrétaire d'État
aux Affaires extérieures,
SIDNEY SMITH.*

Son Excellence Monsieur Francis Lacoste,
Ambassadeur de France,
42, Sussex Drive, Ottawa.

* Recueil des Traités 1950 n° 13.